



Je veux quitter mon mari quels sont mes droits

Par **ange68**, le **11/09/2015** à **10:55**

Bonjour,Voilà étant sûre que mon mari m'a trompée et que je n'ai pas de preuves (enfin peut être que si mais elles ne sont pas valables devant un tribunal) donc je vais partir, mais mon mari a eu un terrain en donation par son père (nous étions déjà mariés) nous avons emprunté pour bâtir la maison,le garage. Mariés sous le régime de la communauté, je voudrais savoir à quoi je dois m'attendre. Nous avons emprunté en 1996.Je voudrais savoir aussi si cela sera réévalué ? Le terrain a été estimé à 50.000 francs en 1996. Ses frères et sœurs n'ont rien eu en retour et ont réclamé leur part cette année étant donné que mon beau père est décédé en 2009 et que celui ci n'a pas fait de donation partage. Donc le terrain a l'heure actuelle vaut 60.000 euros et pour ne faire trop d'histoire il le laisserait à mon mari pour 25.000 euros.Pour finir j'aimerais savoir ce qu'il me reviendrait de droit. Merci pour vos réponses. Cordialement.